

Le 1er juillet 2010

Depuis février 2003, Fednav est un membre certifié du programme *U.S. Customs-Trade Partnership Against Terrorism* (CTPAT). La compagnie a fait l'objet d'une vérification et a reçu l'aval du CBP devenant ainsi un transporteur CTPAT en avril 2005. De plus, elle a reçu la certification du programme *Partenaire-en-protection* (PEP) en 2004. Cela signifie qu'en plus de se conformer aux règlements relatifs aux déclarations, Fednav doit rester vigilante à toute activité suspecte au sein de nos voies commerciales et doit avertir les douanes de toute activité inhabituelle qui pourrait représenter une menace à la sécurité. En outre, nous nous sommes engagés à encourager l'ensemble de nos partenaires de voies de commerce à se joindre également aux programmes CTPAT et PEP afin d'améliorer la sécurité de nos voies commerciales collectives, ou tout du moins à nous aider à respecter notre engagement envers les douanes.

En échange de cette participation aux programmes de sécurité, les douanes exerceront un niveau discrétionnaire de clémence au niveau de la vérification de nos manifestes cargaison et mèneront un nombre moins important d'inspections de marchandises. Le bénéfice sera, bien entendu, plus important au fur et à mesure que de nouveaux membres de la chaîne commerciale intégreront le ou les programmes, améliorant ainsi le profil de sécurité de la chaîne toute entière. Quoiqu'il en soit, les règles de déclaration du manifeste sont très strictes et les Douanes ont dit très clairement que le fait de devenir membre CTPAT et PEP ne signifie pas que les infractions seront ignorées : elles rejeteront sans aucun doute nos déclarations de manifeste si nous ne respectons pas leurs normes sévères.

Par conséquent, dans le cadre de notre engagement, nous devons requérir votre coopération en vous demandant de bien vouloir répondre à la courte enquête ci-dessous dans le cas où vous avez l'intention de faire affaires avec Fednav. Merci de bien vouloir envoyer vos réponses à [security@fednav.com](mailto:security@fednav.com).

A) Si votre entreprise participe au C-TPAT et / ou du programme PEP veuillez nous envoyer votre C-TPAT SVI nombre (par le portail C-TPAT) et / ou votre numéro de membre du PIP pour nos dossiers.

B) Si vous n'êtes pas à l'heure actuelle en mesure de participer à ces programmes, pourriez-vous passer en revue les procédures de sécurité décrites ci-dessous et confirmer votre compréhension et votre accord à vous conformer aux exigences lors de la réservation de marchandises ou d'espace auprès de FIL.

- *Fournir à FIL une description précise et détaillée des marchandises à charger.*
- *Avertir FIL dès le début de la négociation si la marchandise proposée est classée comme dangereuse selon le Code IMDG ou le Code BC.*
- *Déclarer immédiatement à FIL toute découverte d'une inquiétude concernant la nature ou la description de la marchandise.*
- *Le cas échéant, assurer que toutes les informations requises dans le manifeste sont obtenues et transmises aux autorités concernées en temps utile.*

Nous vous remercions d'avoir pris rapidement connaissance de ce qui précède. Pour de plus amples explications, n'hésitez pas à contacter [security@fednav.com](mailto:security@fednav.com).

Les opérations de Fednav